

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1195

présenté par

Mme Godard, M. Sother, Mme Hadizadeh, M. Delaporte, Mme Dombre Coste, M. Courbon,
Mme Allemand, M. Christophle, M. Gokel, M. Pribetich, Mme Runel, M. Aviragnet, Mme Diop,
Mme Got et M. Emmanuel Grégoire

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
